

TECH IMPERIUM : À ÉVITER AU MAXIMUM !

Les réunions commerciales dans les hôtels ou dans les restaurants ont toujours le vent en poupe. Le marché est détenu par **PHYSARO**, mais d'autres intervenants exploitent ce marché lucratif.

Nous publions le témoignage d'un couple de consommateurs qui regrettent amèrement d'avoir acheté le matériel présumé alléger les maux.

*« Nous venons bêtement d'acheter en réunion dans un hôtel de Mérignac du matériel **TECH IMPERIUM**. Le bonimenteur qui a fait la réunion n'a même pas donné son nom et ses coordonnées.*

Arrivés chez nous, nous nous rendons compte que tous les papiers que nous avons comportent une adresse espagnole à Barcelone. Nous voulons rendre ce matériel et être remboursés. Un paiement par carte bancaire a été effectué immédiatement pour un montant de 1 500 €, et j'ai dû faire un chèque bancaire de 1 300 €. »

Ce type de transactions est qualifié juridiquement de « ventes hors établissement. » En effet, un hôtel ou un restaurant n'est pas un lieu de commerce habituel de matériel de bien être et de confort. A ce titre, la réglementation prévoit notamment :

- un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature (à effectuer par courrier recommandé avec accusé de réception) ;
- aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat ;

Le **Réseau anti-arnaques** met en garde le consommateur contre ces ventes en réunion : prix excessifs, arguments avantageux qui restent verbaux, service après vente sous dimensionné.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)